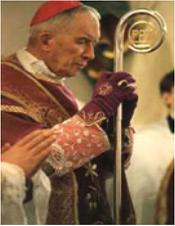


Textes de Mgr Lefebvre

Publié le 1 octobre 2004
Mgr Marcel Lefebvre
4 minutes

Trois extraits de textes de Son Excellence Mgr Marcel Lefebvre



In La Lettre aux futurs Evêques (29 août 1987)

« Enfin, je vous conjure de demeurer attachés à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, de demeurer profondément unis entre vous, soumis à son Supérieur Général, dans la Foi catholique de toujours, vous souvenant de cette parole de saint Paul aux Galates (G.I, v.8 et 9) « *sed licet nos aut angelus de caeli evangelizet vobis praeferquam quod evangelizamus vobis, anathema sit. Sicut praecidimus et nunc iterum dico : si quis evangelizaverit praeter id quod accepistis, anathema sit.* » (1) »

« Bien chers amis, soyez ma consolation dans le Christ Jésus, demeurez forts dans la Foi, fidèles au vrai sacrifice de la Messe, au vrai et saint Sacerdoce de Notre Seigneur pour le triomphe et la gloire de Jésus au Ciel et sur la terre, pour le salut des âmes, pour le salut de mon âme. »

« La notion de l'autorité »

In Fideliter n° 59 - Octobre 1987 (page 34)

« Je pense que l'une des notions qui a été la plus méprisée, la plus détériorée au Concile, c'est celle de l'autorité. Pas seulement celle du Pape, noyée dans la Collégialité, ni celle des évêques prisonniers de leurs conseils épiscopaux et des secrétariats permanents, mais l'on a sapé sciemment aussi l'autorité des pères de famille, l'autorité des Etats, comme celle des Supérieurs Généraux des Congrégations. »

« Toutes les autorités ont été sauvagement attaquées, réduites à l'insignifiance ou tournées en dérision. »

« On a plus voulu de l'autorité : il faut déléguer une partie de cette autorité aux inférieurs, il faut consulter ceux-ci, se soumettre aux comités consultatifs qui ont proliféré dans des conditions qui créent une situation d'anarchie. C'est la majorité qui finit par commander. »

« Rôle de la Fraternité, du Supérieur Général, des Evêques »

In Réunion des Supérieurs de la FSSPX (4, 5 et 6 juillet 1988 - Ecône)

« Les statuts de la Fraternité demeurent la règle de notre mission providentielle. Les sacres épiscopaux ne supplantent pas la structure de la Fraternité. Il est entendu, et les évêques le comprennent bien, qu'ils ne sont que des auxiliaires de la Fraternité, qu'ils ne peuvent supplanter la hiérarchie de la Fraternité, qu'ils n'ont aucune juridiction propre en tant qu'évêques [...] »

« [...] C'est le Supérieur Général qui entretient les liens avec Rome et, en un mot, prend la responsabilité de la Tradition, car c'est la structure de la Fraternité qui existe aux yeux de l'Eglise. Nous n'avons jamais voulu d'une organisation de la Tradition ni d'une présidence (2) d'une telle association, mais il n'en reste pas moins que de facto la Fraternité est la colonne vertébrale de la Tradition, son instrument providentiel, sur lequel doivent s'appuyer toutes les initiatives de la tradition. »

† Mgr Marcel Lefebvre

(1) si jamais quelqu'un, fût-ce nous-même, fût-ce un ange venu du Ciel, vous prêchait un évangile autre que celui que nous avons prêché, qu'il soit anathème ! Nous l'avons déjà dit, je le redis à cette heure : si quelqu'un prêche un évangile autre que celui que nous avons reçu, qu'il soit anathème !

(2) C.f « [Quelques réponses du Supérieur du District à des fidèles désespérés](#) », lettre n° 3 :

« [...] Comment ne pas continuer à faire confiance pour défendre l'avenir de cette même Tradition à celui que la Providence me paraît avoir évidemment choisi ? Cette vocation m'apparaît en effet comme manifeste depuis le jour où, peu de temps avant sa mort, Monseigneur Lefebvre conféra l'épiscopat à l'abbé Fellay que son jeune âge devait normalement écarter à ce moment de cette dignité. [...] »